

**VALIDATION DES ACTIVITES DE RESERVE POUR  
L'OBTENTION D'UNE RETRAITE COMPLEMENTAIRE  
AUPRES DE L'IRCANTEC**

Le tableau ci-dessous vous donne d'une manière synthétique les droits auxquels vous pouvez prétendre en fonction de votre statut de réserviste.

Type de réserviste  Durée des activités	<b>RETRAITÉ MILITAIRE</b>		<b>FONCTIONNAIRE</b>	<b>PERSONNEL CIVIL</b> (régime général)	
	SANS EMPLOI CIVIL	AVEC EMPLOI CIVIL		SANS EMPLOI	AVEC EMPLOI
<b>≥ un mois</b>  <b>&gt; 30 jours</b> (fonctionnaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspension du versement de la pension de retraite militaire.</li> <li>• Révision de la pension militaire après radiation des cadres de réserve.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Placé en position de détachement.</li> <li>• Services pris en compte lors de la liquidation de la pension.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des allocations de chômage sous certaines conditions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspension du contrat de travail.</li> </ul>
<b>&lt; un mois</b>  <b>≤ 30 jours</b> (fonctionnaire)	Affiliation rétroactive auprès du régime général, ouvrant droit à pension si durée totale des activités ≥ un trimestre de cotisations.	Prise en compte des périodes d'activités dans la réserve dans le calcul de la pension de retraite civile.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Double rémunération, double retenue.</li> <li>• Emploi principal pris en compte pour droit à retraite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des périodes d'activités dans la réserve dans le calcul de la pension de retraite civile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des périodes d'activités dans la réserve dans le calcul de la pension de retraite civile.</li> </ul>

Pour faire valoir vos droits à retraite complémentaire de l'IRCANTEC vous devez suivre les étapes suivantes :

- 1 – Demander et obtenir de votre organisme de gestion la « décision de radiation des contrôles de la réserve » ;
- 2 – Adresser au bureau de liaison de l'IRCANTEC de votre CTAC de rattachement une lettre demandant une demande d'affiliation rétroactive à l'IRCANTEC ;
- 3 - Le bureau de liaison de l'IRCANTEC établira un état des services à valider ;
- 4 – Le bureau de liaison de l'IRCANTEC adressera ensuite à l'IRCANTEC cet état des services à valider demandant par le même courrier de vous affilier ;
- 5 – L'IRCANTEC vous adressera alors un « état de prise en compte des services validés », une « Attestation d'affiliation rétroactive », puis un « titre de retraite », enfin un décompte vous précisant le montant de votre retraite complémentaire, donc des versements qu'elle effectuera.

**ATTENTION** : Les anciens militaires d'active, ou les anciens fonctionnaires qui n'ont pas été affiliés au régime général de l'assurance vieillesse ne peuvent pas bénéficier de ces dispositions.